

« L'Usager, non seulement un bénéficiaire de prestations mais également un Acteur et un Citoyen »

Notre projet de service porte les valeurs fondamentales de notre association :



Lors du séminaire du 12 janvier 2017, administrateurs et cadres ont défini pour les années à venir les 2 grands **Axes Stratégiques** qui guident l'ensemble des services et activités de l'UDAF dans le cadre du projet associatif :

- L'inclusion sociale
- La gouvernance collégiale

Notre politique Ressources Humaines

Nos axes prioritaires

- ↳ Qualité de vie au travail
- ↳ Management collaboratif
- ↳ Développement des compétences

Nos engagements

- ↳ Assurer la sécurité de tous
- ↳ Favoriser la bienveillance
- ↳ Motiver et responsabiliser les salariés
- ↳ Respecter l'égalité professionnelle
- ↳ Assumer notre responsabilité sociale et environnementale

Notre cadre éthique et déontologique

- ↳ Document « Principes éthiques et déontologiques »
- ↳ Document sur la laïcité du Haut Conseil du Travail Social
- ↳ Charte des Tutelles
- ↳ Projet de mise en place d'un Comité d'Ethique pluri partenarial
- ↳ Charte des droits et libertés de la personne protégée

Notre cadre de référence

- ↳ La loi du 5 mars 2007 est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, portant réforme de la protection juridique des majeurs.
- ↳ Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm.

« **L'inclusion** est un processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Centre of Economic and Social Inclusion – Londres - 2002).

L'inclusion sociale est au cœur de notre intervention avec **3 grands principes** :

1

La protection et la garantie des droits de la personne protégée

Informez les personnes protégées de leurs droits et de leurs obligations de manière continue.

Procéder à l'ouverture des droits.

2

Le respect de la personne et de ses choix tout en la protégeant

Respecter le mode de vie de la personne protégée.

Garantir la transparence et la lisibilité des actions.

Garantir la confidentialité liée aux situations dans le cadre du secret partagé.

3

L'accompagnement vers l'autonomie autour des potentialités de la personne

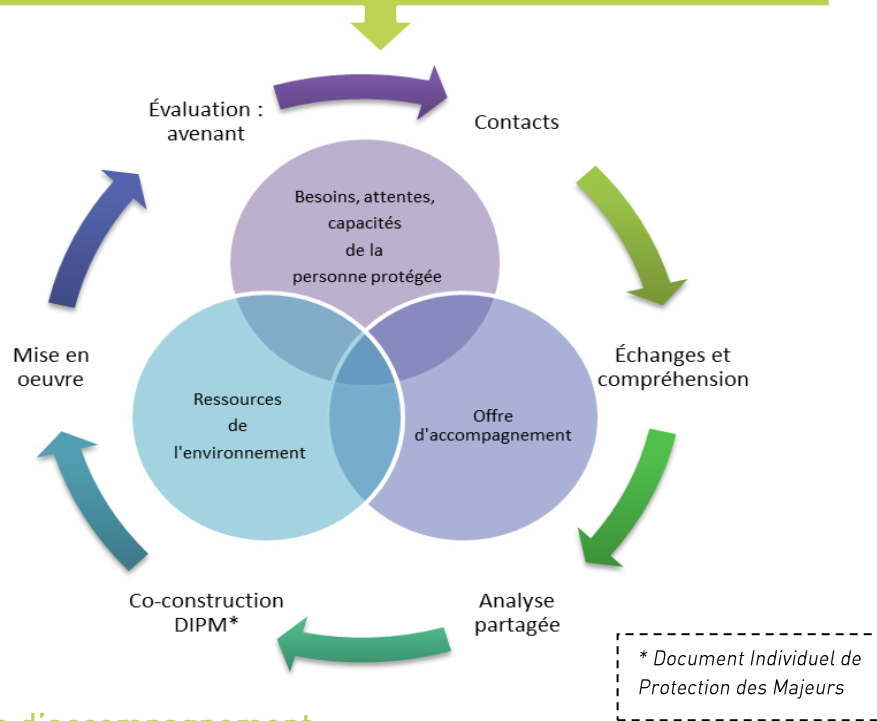
• Chercher à instaurer une relation de confiance réciproque avec la personne accompagnée et une bonne collaboration.

• Favoriser des échanges à travers l'accompagnement en ayant comme principe de comportement et d'action la bienveillance

• Identifier, valoriser et s'appuyer sur les potentialités des personnes protégées pour co-construire le projet personnalisé.

• Promouvoir la culture participative comme vecteur de transformation sociale. La participation est un moyen d'assurer la co-construction des projets personnalisés et des projets collectifs : les personnes protégées sont actrices et citoyennes.

Ordonnance du Juge des Tutelles



Notre offre d'accompagnement

Dans la limite de notre mandat judiciaire, en favorisant la participation de la personne protégée et en s'appuyant sur les services sociaux et le réseau partenarial :

Vie sociale

Rompre l'isolement
Développer du lien social
Maintenir la vie sociale

Logement / habitat

Accéder à un lieu de vie adapté
Maintenir l'autonomie dans le lieu de vie
Améliorer le lieu de vie

Budget

Assainir la situation (surendettement)
Équilibrer le budget
Développer l'autonomie financière

Juridique

Assister/représenter dans une procédure
Informer/conseiller

Patrimoine mobilier / immobilier

Protéger/sauvegarder le patrimoine
Valoriser le patrimoine
Gérer le patrimoine

Vie professionnelle/insertion

Favoriser l'accès à l'emploi/ formation
Maintien dans l'emploi
Accompagner dans la rupture de travail

Santé

Favoriser l'accès aux soins adaptés
Maintenir l'accès aux soins
Intervenir en cas de rupture de soins
Projet fin de vie

AXE STRATEGIQUE N° 1 : METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS PERMETTANT L'INCLUSION SOCIALE DE LA PERSONNE PROTEGEE

- ✓ Assurer un accueil physique et téléphonique respectueux
- ✓ Favoriser l'expression et la participation collective
- ✓ Mettre en œuvre la citoyenneté dans un cadre de laïcité
- ✓ Lutte contre la fracture numérique

AXE STRATEGIQUE N° 2 : AMELIORER NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Mieux connaître les besoins des personnes accompagnées
- ✓ Accompagner vers l'autonomie grâce au projet personnalisé
- ✓ Associer les familles / l'entourage
- ✓ Accompagner de façon spécifique les personnes les plus vulnérables
- ✓ Améliorer notre réponse aux besoins des majeurs en matière de logement
- ✓ Adapter les pratiques à la mesure de protection en assurant une égalité de traitement
- ✓ Mesurer les effets de notre accompagnement
- ✓ Développer le service ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux)
- ✓ Formaliser notre politique partenariale

AXE STRATEGIQUE N° 3 : RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Promouvoir la bientraitance et prévenir les situations de maltraitance
- ✓ Renforcer la sécurité des biens et des personnes
- ✓ Vérifier la conformité de l'exercice de nos missions

AXE STRATEGIQUE N° 4 : ADAPTER NOTRE ORGANISATION A NOS ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Mettre en œuvre la gouvernance collégiale
- ✓ Promouvoir la bienveillance et la communication non violente (CNV)
- ✓ Adapter l'organisation des différentes fonctions, rôles et responsabilités
- ✓ Déployer la professionnalisation des équipes
- ✓ Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- ✓ Développer le logiciel métier en fonction de nos enjeux